



COMMUNIQUE SUR LE MOUVEMENT DE REVENDICATION DES SPIP

BREF RAPPEL DE LA SITUATION

Depuis plusieurs années, les réformes pénales s'empilent, parfois au gré de faits divers malheureux. Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et leurs agents sont systématiquement placés au cœur de nouveaux dispositifs créés sans que, malgré de belles promesses, les moyens nécessaires ne leur soient apportés. En décembre 2015, sous couvert d'un plan de lutte contre le terrorisme, l'administration pénitentiaire (AP) s'est targuée de la mise en place de « mesures historiques », pour l'ensemble de ses agents : moyens supplémentaires alloués, avancées indemnitaires. Il a été prévu que tous les agents de l'AP (surveillance, personnels techniques, administratifs...) en bénéficient. Tous, sauf les agents du SPIP.

Face à ce manque flagrant de considération, une intersyndicale (composée de la CGT Insertion Probation, du SNEPAP et de la CFDT Interco Justice) s'est réunie en février 2016, mettant en lumière des conditions de travail sans cesse dégradées, et revendiquant :

- l'ouverture de négociations statutaires pour l'ensemble de la filière insertion et probation (travailleurs sociaux et cadres) ;
- une remise à niveau immédiate du système indemnitaire, afin de bénéficier des mêmes avancées que celles prévues pour l'ensemble des membres de l'AP ;
- la suppression du système actuel de pré-affectation des CPIP (modalité de formation unanimement dénoncée par les syndicats et les terrains) ;
- l'égalité de traitements des assistants sociaux ayant intégré le corps des CPIP en ce qui concerne le droit à la retraite ;
- un plan de recrutement permettant des conditions de travail décentes.

Des assemblées générales ont eu lieu aux quatre coins de France, mettant en évidence le « ras-le-bol » général des terrains. Des modalités d'action ont rapidement été votées: boycotts de réunions diverses, « jeudis morts » (journées au cours desquelles les agents sont présents mais effectuent leur travail à minima), information aux élus, etc. Les personnels des SPIP ne bénéficiant pas du droit de grève, leurs moyens de se faire entendre sont limités. L'administration s'est montrée sourde à ces revendications, pourtant légitimes. Malgré un mouvement de plus en plus étendu : **plus de 80% des services sont massivement mobilisés sur le territoire. Malgré une manifestation nationale, le 10/05/16 à Paris, ayant mobilisé près d'un tiers de la profession !**

En dépit de ce mépris affiché, la mobilisation se poursuit, et sera sans doute amenée à se durcir dans les semaines à venir, jusqu'à ce que les SPIP obtiennent enfin la reconnaissance qui leur est due. **Du 6 au 10 juin ce sont 63 SPIP sur 103 qui ont décidé de mettre à l'arrêt l'insertion et la probation en France en adoptant la semaine « SPIP mort »** (annulation des convocations, accueil du public à minima, absence de communication de rapport, distribution de tracts, communication médias et élus, journée nationale de mobilisation le jeudi 09 juin).

POURQUOI LE SPIP DE COLMAR RESTE MOBILISÉ

Le SPIP c'est le service de l'Etat mandaté par les Juges pour mettre en application les condamnations pénales. Ces agents sont ainsi chargés de l'accompagnement, de la réinsertion et du contrôle de toute personne condamnée qu'elle soit libre ou incarcérée. **C'est le seul service chargé à la fois du suivi de 68 700 personnes détenues et de 172 000 personnes en milieu ouvert et 12200 personnes en aménagement de peine.**

Le département 68 compte 3 antennes (Colmar, Mulhouse et Ensisheim). A titre d'exemple,

L'antenne de Colmar, c'est 14 Personnels d'Insertion et de Probation (PIP) et une secrétaire qui.....

- prennent en charge 1300 mesures : emprisonnement, sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général (TIG), bracelet électronique, libération conditionnelle, contrôle judiciaire, suivi socio-judiciaire....
- reçoivent 140 personnes chaque semaine,
- interviennent à la maison d'arrêt afin d'assurer le suivi de 160 personnes détenues (prévenues et condamnées)
- rédigent de nombreux rapport d'évaluation, de situation, de fin de mesure, d'aménagement de peine, d'incident,
- émettent des avis après instructions des demandes d'aménagement de peine et de permission de sortir,
- assurent des permanences en détention, en milieu ouvert, ou encore délocalisées,
- mettent en place ou supervisent des actions collectives telles que les Plan de Prévention de la Récidive, groupes de paroles, actions culturelles, ...
- participent à des réunions avec les partenaires dans l'objectif de développer de nouveaux projets, trouver de nouveaux lieux de TIG...
- prennent en charge et forment, chaque année, des stagiaires,
- travaillent sur une antenne excentrée du Tribunal et de la maison d'arrêt, d'où des temps de déplacement considérables.

Ce sont aussi des personnels qui se forment régulièrement pour développer de nouvelles compétences et maintenir des prises en charge de qualité; ainsi tous ont été formés et sont sensibles à une approche motivationnelle, approche recentrant les personnels sur la notion d'accompagnement, afin d'amener la personne vers un changement. Cette approche, très riche, suppose un temps conséquent d'entretien.

Les préconisations du Conseil de l'Europe prévoient un ratio d'un PIP pour 60 personnes suivies !

Au SPIP de Colmar, un PIP accompagne 100 personnes en moyenne.

Depuis trop longtemps, le Ministère de la Justice a pu compter sur le dévouement et l'investissement de ses personnels en général et des PIP en particulier. C'est grâce à cette conscience professionnelle que les décisions judiciaires continuent à être exécutées dans les limites imposées par notre charge de travail toujours plus conséquente.

Nous, Personnels d'Insertion et de Probation assurons une fonction essentielle à la justice pénale et donc à la société. Notre métier consiste en effet à mettre en œuvre les décisions des Magistrats, donner du sens à la peine, accompagner et amener la personne condamnée au changement et au respect du contrat social qui permet de vivre ensemble.

C'est parce que nous voulons être en mesure de proposer un accompagnement de qualité, porteur de sens et de changement que nous nous mobilisons pour demander un recrutement massif, à la hauteur des exigences de notre fonction,

C'est parce que notre fonction est essentielle, nos missions toujours plus complexes, les exigences en terme de compétences et d'analyse toujours accrues, que nous demandons la juste reconnaissance que nous méritons et l'ouverture de négociation statutaire,

C'est parce que l'exclusion des personnels d'insertion et de probation dans la revalorisation des personnels de l'administration pénitentiaire est le reflet d'une politique pénale qui a trop longtemps privilégié le « tout sécuritaire » au détriment de l'insertion que nous exigeons une égalité de traitement,

C'est parce que nous partageons tous le même souci d'une justice de qualité et respectueuse des justiciables que nous vous demandons de soutenir notre mouvement

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le_ministre_de_la_Justice_JeanJacques_Urvoas_Revalorisation_indemnitare_et_statutaire/?launch

Colmar, le 07 juin 2016